

La coordination aérienne en cas de catastrophe naturelle sur le territoire national

L'expertise de l'armée de l'Air au profit des acteurs de la sécurité civile



Anaïs GAUTIER,

Responsable du pôle de recherche en management des organisations et RETEX, CERISC, ENSOSP

La gestion d'une catastrophe naturelle sur le territoire national nécessite parfois l'engagement de capacités opérationnelles issues de différents ministères dans l'objectif d'assurer de façon optimale les missions de secours. Mais un domaine en particulier rencontre des problématiques de sécurité dans le cadre du risque inondation notamment. Il s'agit de la gestion des vecteurs évoluant dans la 3e dimension car elle nécessite des compétences en optimisation de l'emploi et en sécurité des vols lorsque plusieurs aéronefs issus d'organisations différentes sont engagés dans un contexte dégradé. Le propos de cet article concerne l'expertise en coordination aérienne développée par l'armée de l'Air et la manière dont cette expertise a été progressivement intégrée dans les dispositifs de gestion de crise sur le territoire national.

1. L'ORIGINE D'UNE INTEGRATION DE L'ARMEE DE L'AIR DANS DES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE : LE BESOIN D'UNE COMPETENCE EN SECURITE AERIENNE

Dans le cadre de ses fonctions sur le territoire national, l'armée de l'Air exerce une mission de contrôle du ciel. Elle apparaît sous les traits d'une armée dite technique et ingéniérique en raison de la composante aéronautique qui impose un haut niveau de qualification. Cette armée se distingue par le milieu au sein duquel évolue ses combattants. Le milieu aérien nécessite une expertise dans la troisième dimension et des compétences en sécurité aérienne.

1.1 L'intégration d'une compétence militaire dans un dispositif de sécurité civile

Cette compétence unique des armées se traduit par le contrôle (commandement) des opérations aériennes qui est un concept militaire qui désigne deux activités que sont la coordination des moyens aériens (sécurité des vols) et l'optimisation des moyens (économie des moyens et concentration des efforts dans le cadre d'une manœuvre planifiée - leur gestion opérationnelle). Ce concept permet d'assurer une activité d'appui aux autorités civiles des départements en cas d'événements nécessitant un engagement de moyens aériens important. La participation de l'armée de l'Air à ce type de dispositif relève du besoin d'une connaissance de la gestion de l'espace aérien dans un cadre spécifique qui est, par exemple, déterminé par un risque naturel tel que les tempêtes ou les inondations. C'est en 2003 que le besoin d'une fonction de sécurité des vols a été observé par les équipages de la sécurité civile lors des inondations du Rhône dans le département du Gard. De cette situation, où des risques d'abordage entre aéronefs ont été élevés, est née l'instruction interministérielle du 13 janvier 2004 (NORDEF0453621 J) relative à la coordination des moyens aériens en cas de crise localisée sur le territoire national. En effet, en cas de tempêtes ou d'inondations, le vecteur aérien devient un outil indispensable afin d'effectuer des reconnaissances sur les lieux du sinistre et d'assurer les sauvetages rapides des personnes inaccessibles par voie terrestre.

La fonction de sécurité des vols est la principale raison pour laquelle une structure de coordination aérienne a été intégrée au sein d'un dispositif de sécurité civile. La culture professionnelle de l'armée de l'Air se traduit par une expertise du commandement des opérations aériennes et de la gestion de la 3^e dimension (feux dans la profondeur – artillerie sol-sol, dispersion de mines, dispositif de défense anti-aérien, ...) s'intégrant dans une manœuvre globale des forces sur des théâtres d'opérations extérieures ou intérieures. Elle détient donc des compétences nécessaires à cette activité et aisément transposables lors d'opérations de secours. La fonction de sécurité des vols est uniquement assurée en mode d'autogestion entre équipages lors des opérations de secours. Cette gestion mobilise l'attention des équipages particulièrement sollicités par ailleurs en raison des conditions délicates d'engagement et des situations de vol souvent difficiles. C'est la raison pour laquelle ce déficit capacitaire se manifeste principalement sur des opérations dimensionnantes nécessitant un nombre d'aéronefs élevé dans un périmètre géographique restreint.

Afin d'intégrer cette compétence à un dispositif de sécurité civile existant, une structure légère a été définie pour répondre aux besoins opérationnels exprimés par la sécurité civile. Cette structure, appelée C3D, est constituée de trois composantes : le Conseiller Aéronautique Militaire (CAM), la Cellule d'Activité Aérienne (CAA) et le Poste d'Information en Vol (PIV). En pratique, le conseiller aéronautique militaire (CAM) est le référent auprès des autorités civiles locales pour conseiller et mettre en œuvre les interdictions de survol décidées par le directeur des opérations de secours (DOS) et le dispositif militaire de coordination aérienne et en assurer un suivi des actions. La cellule

d'activité aérienne (CAA), centre nerveux du dispositif placé sous la responsabilité du DOS, assure la gestion de l'activité aérienne au plus près du théâtre des opérations en planifiant les missions en fonction des effets attendus, des priorités et des capacités opérationnelles des moyens en liaison étroite avec le commandant des opérations de secours (COS). Le poste d'information en vol (PIV), en lien avec la CAA, assure la transmission des informations de sécurité et d'engagement aux différents équipages d'aéronefs.

1.2. Les structures de gestion de crise qui participent à l'activation d'une C3D sur le territoire national

Les différentes structures de gestion de crise qui participent à l'activation d'une C3D sur le territoire national sont les EMIZ¹, la chaîne OTIAD² (EMIAZD) et les SDIS³. Ces structures présentent la particularité d'être interministérielles (EMIZ), interarmées (chaîne OTIAD) ou civiles (SDIS). Elles ont également un périmètre d'activité territorial différent, il est zonal pour les EMIZ et la chaîne OTIAD alors qu'il est départemental pour les SDIS. Mais ces organisations ont en commun de disposer de centres opérationnels activés 24H/7j qui peuvent rapidement monter en puissance en attendant l'activation des structures non permanentes et qui peuvent se coordonner.

Leur réactivité est essentielle et leur rôle au sein des opérations de secours les positionne à l'interface entre les différents ministères pour assurer au mieux la conduite et le soutien des actions. Par ailleurs, il convient de préciser que les aéronefs d'Etat, qu'ils soient civils ou militaires, sont des moyens nationaux mis à disposition du DOS (préfet de département, représentant de l'Etat dans le département) par l'intermédiaire des structures zonales de gestion de crise par délégation des échelons nationaux.

L'Etat-Major Interministériel de Zone (EMIZ) est une structure conçue pour répondre à des problématiques de gestion opérationnelle territoriale et sectorielle dans sa zone de responsabilité afin de venir en appui des préfetures lors d'évènements ne dépassant pas les limites administratives du département ou pour assurer la coordination des modes d'actions, notamment de la répartition des ressources entre départements lors d'évènements plus dimensionnants. Cette structure zonale assure une permanence opérationnelle toute l'année au moyen de son Centre Opérationnel de Zone (COZ) dans l'objectif d'assister les départements de sa zone de compétence. Le COZ assure notamment le suivi de l'engagement des moyens nationaux que sont les moyens militaires de la Sécurité Civile (FORMISC⁴), les aéronefs d'Etat (hélicoptère de la sécurité civile et les avions bombardiers d'eau) et elle intervient auprès des opérateurs publics et privés dans le cadre du dispositif ORSEC⁵. En revanche, le COZ n'est pas investi d'une fonction de conduite tactique. Sa mission consiste à coordonner l'action de l'Etat dans sa zone de responsabilité et d'appuyer les

1. Etat-Major Interministériel de Zone

2. Organisation Territoriale InterArmées de Défense

3. Service Départemental d'Incendie et de Secours

4. Formations Militaires de la Sécurité Civile

5. Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

autorités locales lorsque celles-ci n'ont pas les moyens suffisants ou adaptés pour faire face à une situation d'urgence ou de crise.

La chaîne Organisation Territoriale InterArmées de Défense (OTIAD) correspond à une organisation territoriale de Défense conçue sur le modèle de l'organisation civile des Zones de Défense et de sécurité. Leurs structures sont appelées des Etats-Majors InterArmées de Zone de Défense et de sécurité (EMIAZDS). Elle a été créée suite aux tempêtes Lothar et Martin qui ont dévasté une partie de la France en décembre 1999. Ces événements ont permis d'identifier la nécessité d'une coopération civilo-militaire plus étroite pour une plus grande efficacité dans la gestion opérationnelle des grandes catastrophes sur le territoire. Cette chaîne constitue l'interface entre l'autorité civile et l'autorité militaire pour répondre aux sollicitations des armées dans le cadre des actions de l'Etat pour la sécurité intérieure et la sécurité civile sur le territoire national. Les relations permanentes entre les EMIZ et les EMIAZDS sont liées à leur configuration zonale. L'échelon zonal de défense et de sécurité présente en effet le niveau le plus adapté à la concertation et au dialogue civilo-militaire. Leur organisation territoriale facilite les interactions et favorise les échanges en cas de sollicitations des armées sur le territoire national pour une plus grande réactivité des actions menées.

Enfin, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont dotés de Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours (CODIS). Cette structure exprime les demandes de renforts à l'échelon zonal (EMIZ). Lorsqu'une situation de crise est avérée dans un département, la structure de gestion principale correspond au Centre Opérationnel Départemental (COD) mis en place au sein de la préfecture.

2. L'ACTIVITE DES AERONEFS DANS LE CAS DES CATASTROPHES NATURELLES : UN MOYEN DE SECOURS FACE A LA VULNERABILITE DES SOCIETES ET DES TERRITOIRES

Cette seconde partie explore les conditions dans lesquelles se déroulent les situations de catastrophes naturelles sur le territoire national. Deux grandes caractéristiques permettent de les définir : la vulnérabilité des sociétés par la fragilité des territoires et la concentration des actions à mener pour le secours à personne dans un périmètre restreint.

2.1 La vulnérabilité des sociétés et la fragilité des territoires liées aux politiques d'urbanisation

L'urbanisation progressive des villes a engendré ses propres risques (Scarwell et Laganier, 2004) pour la population avec la densification du tissu urbain (infrastructures routières), la gestion du ruissellement pluvial (sous-dimensionnement des capacités d'évacuation de l'eau) ou encore la construction des habitations dans des zones réputées inondables mais nécessaires à l'extension des communes. A une moindre échelle, la tempête Xynthia qui a touché les Charentes-Maritimes les 27 et 28 février 2010 et les inondations du Var

qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 2010, ont mis en évidence l'existence de ces risques sur le territoire national. Les dégâts occasionnés se sont concentrés dans des zones potentiellement inconstructibles en raison des risques liés à la proximité des cours d'eau très réactifs (Draguignan) ou du niveau de la mer (Faute sur Mer). En dépit de la connaissance acquise sur les risques potentiels, de nombreuses habitations mais aussi des infrastructures hospitalières, de secours, carcérales, commerciales ou encore des maisons de retraite ont été impactées et rendues complètement inopérantes (Rouzeau, Martin et Pauc, 2010). Dans ces situations, le vecteur aérien devient un vecteur de lien vital avec la population sinistrée car il représente le moyen le plus rapide d'accéder aux victimes pour leur porter secours et les évacuer.

Dans ce contexte, le stress des équipages est relativement intense car les missions sont très éprouvantes. Elles se déroulent sans interruption, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois très dégradées. Dans les faits, certains équipages sont parfois amenés à sauver des individus agrippés à un arbre ou à un poteau, à sauver des personnes handicapées et bloquées dans une maison de plain-pied ou encore des victimes coincées dans un véhicule emporté par les eaux ou bloquées par centaine sur le toit d'un centre commercial. C'est le scénario des catastrophes comme Xynthia ou les inondations du Var où il ne s'agit plus seulement de faire face à un aléa naturel mais davantage de gérer la vulnérabilité de nos sociétés (Scarwell et Laganier, op. cit.). La singularité de ces situations et le lien vital qui existe entre l'action des équipages et l'état de détresse des victimes rend l'opération nécessairement difficile. La précision du treuillage, l'aptitude à des conditions de vol en milieu dégradé, la confiance à transmettre aux victimes lorsqu'elles sont prises en charge sont des activités qui impliquent la prise en compte de l'impact psychologique mais aussi physique accumulé par les équipages pendant les opérations. Ainsi, la charge cognitive, émotionnelle et physiologique supportée par les équipages entraîne une importante mobilisation de leurs ressources pour les missions de sauvetage aériennes. Dans ces conditions, il leur est particulièrement difficile d'ajouter à leur charge de travail la gestion de la sécurité des vols. Une structure dédiée à cette activité aérienne est donc nécessaire.

2.2 La concentration de l'activité opérationnelle en milieu urbain

Le second aspect des situations de crise est lié au risque supporté par les équipages et se traduit par la nature des situations d'intervention concentrée sà l'échelle d'une commune ou d'un territoire de faible superficie. Le risque est représenté ici par la multiplicité des acteurs de secours mobilisés, notamment des équipages, qui doivent agir de manière simultanée et coordonnée dans un périmètre de vol restreint, souvent urbain⁶, et dans des conditions extrêmement dégradées. Même si ces équipages se connaissent, ils n'appartiennent pas aux mêmes organisations. Leurs machines sont différentes et adaptées à leurs missions respectives. Leurs organisations n'ont pas la même

6. L'urbanisation implique la présence de lignes électriques, d'immeubles de grande hauteur, de rues étroites transformées en cours d'eau, de poteaux électriques.....qui sont des sources de dangers potentiels pour les équipages.

culture, certaines sont des organisations civiles, d'autres sont militaires. Parmi ces acteurs, il faut distinguer les douaniers, les gendarmes, la sécurité civile, le SAMU⁷ et les armées (armée de l'Air, Marine, armée de Terre) et dans certains cas, les opérateurs de réseaux vitaux qui peuvent être sollicités avec leurs propres moyens aériens (EDF). La conduite des opérations en présence de ces multiples vecteurs génère d'importants risques en matière de sécurité aérienne. Il faut donc pouvoir gérer la situation sans ambiguïté sous peine d'amplifier le phénomène de la crise par l'absence d'un processus fiable de gestion de la déconfliction. Au-delà de la sécurité opérationnelle, c'est la performance de l'activité des secours qui représente un enjeu avec l'intégration de nouvelles capacités dans l'objectif de gérer la vulnérabilité du territoire confronté à une catastrophe naturelle.

3. LE PROCESSUS DE FIABILISATION DES OPERATIONS DE SECOURS EN SITUATION DE CRISE : EVITER LA PERTE DE CONTROLE DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS PAR UNE INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE GESTION

La validation de l'instruction interministérielle du 04/11/2013 a donné lieu à la réalisation de trois exercices interministériels entre l'année 2012 et l'année 2013 dans l'objectif de tester puis de valider une structure de coordination aérienne. Ces trois exercices ont été conçus comme un processus d'expérimentation dans l'objectif de répondre au mandat du cabinet du Premier Ministre afin de proposer une nouvelle organisation pour la coordination aérienne dans la gestion des crises. Cette instruction interministérielle correspond à une innovation organisationnelle en matière de structure de gestion de crise car elle intègre une dimension interministérielle mais aussi interarmées. Dans les faits, l'instruction interministérielle NORDEF0453621 J (2004) n'a jamais donné lieu à la mise en œuvre d'exercices pour sa déclinaison au sein des différents corps civilo-militaires concernés. Le dispositif n'a jamais pu être testé pour être validé et la nécessité de sa mise en place n'est jamais apparue au fil des années. Cette limite a été atteinte avec les catastrophes de 2010 qui ont amené une nouvelle réflexion sur la manière de mettre en œuvre ces capacités de manière efficiente et sécurisée. De ces expériences et de plusieurs exercices spécifiques, l'instruction interministérielle PRMD13272695J (2013) est née. Nous ne détaillerons pas le déroulement des exercices volontairement afin de ne pas surcharger la réflexion. Nous nous limiterons aux résultats obtenus par les acteurs et à une description très synthétique de ce processus pour exposer notre analyse.

7. Service d'Aide Médicale Urgente

3.1 La description du processus d'expérimentation pour une fiabilisation de l'opération de secours mobilisant de nombreux moyens aériens

Ces trois exercices ont fait l'objet d'un objectif bien spécifique. Le premier exercice correspondait à un scénario basé sur un événement météorologique à cinétique rapide et non prévisible en référence à un événement comme la tempête Xynthia. L'objectif de cet exercice était d'évaluer la pertinence ou non d'une structure de coordination aérienne dans la gestion d'une situation d'urgence de sécurité civile. Les liaisons radios air-sol n'ont pas été permanentes durant l'exercice en fonction des équipements mobiles qui sont utilisés pour la coordination aérienne. Ces équipements sont difficiles à déployer et nécessitent une logistique importante (transport par avion-cargo) et la portée de leurs équipements radios n'est pas adaptée à des longues distances (couverture radio d'une commune par exemple). Ces équipements restent donc difficiles à mobiliser dans un contexte d'urgence et peu adaptés en fonction de la zone de secours à couvrir. Néanmoins, ce premier exercice a atteint ses objectifs en démontrant l'intérêt d'une structure de coordination aérienne intégrée à un dispositif de gestion opérationnelle civil pour assurer la sécurité aérienne de l'opération de secours. Ainsi, cet exercice a permis de confirmer l'application du processus de coordination décrit dans l'instruction interministérielle produite en 2004. Ce premier niveau valide l'existence d'une structure de coordination aérienne capable de constituer un système de réponse fiable pour la gestion des catastrophes naturelles.

Le second exercice a eu lieu en mars 2012. Il a été organisé par l'armée de l'Air en vue d'apprécier les compétences et le potentiel du Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) en matière de planification, de programmation et de conduite des opérations. Le CNOA est une structure de contrôle et de commandement aérien permanente appartenant à l'armée de l'Air et basée à Lyon Mont-Verdun (Base Aérienne 942). Une de ses missions consiste à contrôler tous les mouvements d'aéronefs, civils et militaires, qui utilisent l'espace aérien français et à identifier une éventuelle menace. Dans le cadre de cet exercice, l'objectif de sa participation était de favoriser le besoin de réactivité souhaité par les acteurs de la sécurité civile. En effet, le déploiement d'une structure de coordination aérienne sur le théâtre des opérations est trop long en fonction de l'urgence de la situation. Lors de cet exercice, la fonction du CNOA n'a pas apporté toute la satisfaction attendue en raison de l'allongement du circuit de l'information et de la prise de décision. La gestion « à distance » des opérations aériennes ne correspond pas à la culture de la sécurité civile. Selon les observateurs de l'armée de l'Air, cette problématique provient d'un choc culturel marqué par une culture locale (territoriale) des sapeurs-pompiers et une culture globale des opérations aériennes détenue par l'armée de l'Air. Le CNOA a entraîné une perte des repères et des cadres habituellement mis en œuvre par les acteurs de la sécurité civile dans la gestion de la communication en opération.

Ainsi, cet exercice correspond à la perspective d'une organisation en réseau pour pouvoir gérer plus efficacement les événements. Bien que cet exercice n'ait pas été concluant sur la mobilisation d'une structure de coordination aérienne à distance, cette solution (engagement du CNOA) a été retenue en fonction de l'urgence estimée de la situation et des besoins en coordination aérienne de l'opération. Si la situation de crise exige une capacité en coordination aérienne sans délai, le CNOA sera investi de la mission le temps qu'une structure de coordination aérienne se mette en place au plus près du théâtre des opérations. Le contexte définit ici les priorités d'engagement et les besoins organisationnels du pilotage des opérations.

Un troisième exercice, dit de validation du concept de coordination interministérielle dans la 3ème dimension, a été conduit le 5 mars 2013 et dirigé par l'Etat-major Interministériel de Zone Sud. Cet exercice s'est inscrit dans la continuité des précédents avec pour objectif de valider les grands principes de l'instruction interministérielle du 04/11/2013 produite par le SGDSN⁸ et intégrant les enseignements des deux premiers exercices. Cet exercice a permis de valider avec satisfaction la structure de coordination telle qu'elle a pu être définie au sein de la nouvelle instruction et telle qu'elle a pu être mise en œuvre en situation réelle lors des inondations du Var (Gapeau) en janvier 2014. Il répond à la conception d'une structure ad hoc par la création d'un nouveau cadre réglementaire pour la gestion des opérations de secours intégrant une fonction de coordination aérienne.

Ainsi, ces trois exercices font apparaître un processus d'innovation organisationnelle permettant de répondre à des problématiques de sécurité civile en y intégrant des capacités militaires, inexistantes dans le cadre civil, pour une plus grande robustesse. La lecture analytique de ce processus nous permet de mettre en évidence les besoins liés au pilotage d'une situation de crise afin d'en conserver le contrôle et le commandement. Il convient d'approfondir les apports d'une telle structure de coordination aérienne par les capacités qui ont émergé au fil des exercices. Ces exercices se caractérisent par des tests de configurations ayant progressivement permis de tendre vers une structure répondant aux besoins de la sécurité civile et aux capacités militaires et expertes de l'armée de l'Air.

3.2 Les apports d'une structure de coordination aérienne militaire : les capacités développées par l'armée de l'air

L'intégration de l'armée de l'air dans des opérations de secours civiles est donc récente. La reconnaissance de son expertise est issue des retours d'expérience des exercices mis en œuvre pour la validation de l'instruction interministérielle. Ce constat confirme très largement le besoin d'une expertise militaire pour la gestion de l'espace aérien dans la conduite des opérations civiles. Trois nouvelles capacités émergent de nos observations et de nos entretiens (Gautier et Marchand, 2015) sur les apports d'une structure de coordination aérienne :

8. Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale

- La **sécurité des vols sur le périmètre de l'opération** est la fonction prioritaire de la structure de coordination aérienne car si elle est une expertise professionnelle militaire avérée, elle est une compétence inexistante, hors équipages, sur les théâtres d'opérations de secours ;
- Le **contrôle des médias** dans l'espace aérien des théâtres d'opérations ;
- La fiabilité du dispositif de secours par une meilleure gestion des vecteurs aériens avec la fonction d'**optimisation de l'activité aérienne** selon la nature des missions (commandement, transport ou évacuation) et des capacités des vecteurs (techniques et équipes à bord).

Ces trois capacités développées par l'armée de l'Air résultent de l'adaptation des ressources de l'organisation militaire pour l'émergence d'une nouvelle pratique dans la gestion des opérations de secours.

• *C1 : Capacité en sécurité des vols sur le périmètre de l'opération*

La fonction de sécurité des vols est la raison pour laquelle une structure de coordination aérienne a été intégrée au sein d'un dispositif de sécurité civile. La culture professionnelle de l'armée de l'Air inclut une expertise du contrôle aérien pour la coordination dans la troisième dimension sur des théâtres d'opérations extérieures et intérieures. L'armée de l'Air détient les compétences nécessaires à cette activité. Sur le territoire national, la fonction de sécurité des vols n'existe pas au sein des opérations de secours car le commandement terrestre ne dispose pas de compétences dans la coordination des actions aériennes. C'est la raison pour laquelle il s'agit d'un savoir-faire nouveau. La problématique de la sécurité des vols en opération constituait jusqu'alors un domaine peu connu par les acteurs de la sécurité civile puisqu'exclusivement détenue par les pilotes eux-mêmes. Ce déficit de compétence se manifeste principalement sur des opérations dimensionnantes nécessitant un nombre d'aéronefs important. Mais depuis son intégration elle correspond à une nouvelle capacité d'action dans la conduite des opérations.

• *C2 : Capacité de contrôle des médias*

Au sol, les forces de police et de gendarmerie sécurisent l'accès du théâtre d'opération empêchant ainsi les médias, comme les badauds, d'y accéder librement au risque de compromettre la sécurité de l'intervention. En revanche, rien n'est organisé pour la troisième dimension. L'une des missions de la structure de coordination aérienne est donc de conseiller le DOS sur la définition d'un espace aérien pour les opérations, interdit à tout aéronef n'appartenant pas au dispositif de secours. Dans le cas d'une situation de crise, cela permet d'éviter la pénétration de cet espace par des vecteurs privés et affrétés par les médias. Grâce à cette structure de coordination, l'espace aérien d'une opération de sécurité civile est contrôlé et pleinement sécurisé. Ainsi, le contrôle des médias dans l'espace aérien correspond à un autre savoir-faire nouveau, développé par l'armée de l'Air, et qui concourt à la performance de l'organisation des secours dans le cadre de son activité opérationnelle.

• *C3 : Capacité d'optimisation de l'activité aérienne*

L'instruction interministérielle PRMD13272695J (2013) ajoute une nouvelle mission aux prérogatives d'une structure de coordination aérienne avec la

création d'une fonction d'optimisation des moyens. En effet, cette mission nécessite l'expérience et la connaissance du milieu opérationnel et aéronautique civil. Mais plus encore elle fait appel à des compétences dans la programmation des missions aériennes et la planification des opérations. Dans le cadre des opérations de secours, les sauvetages sont prioritaires mais les autres missions aériennes sont nécessaires pour la conduite des opérations. Une autorité préfectorale doit constater personnellement la situation pour pouvoir prendre des décisions. Les médias doivent informer les citoyens sur les dégradations et ils assurent un rôle non négligeable auprès des populations par la transmission d'informations de sécurité sur les risques liés à certains types de comportements. Il faut donc pouvoir leur permettre d'accéder à l'intervention en fonction des priorités et en toute sécurité. Pour répondre à ces différentes sollicitations, il est nécessaire de connaître le potentiel et les capacités des différents aéronefs et de leurs équipages. Cette capacité correspond à l'acquisition d'une connaissance propre au milieu opérationnel civil, qu'il s'agisse des missions aériennes comme des compétences des équipages. Elle nécessite donc une formation des militaires à l'usage et aux pratiques opérationnelles de la sécurité civile dans l'objectif de programmer et de planifier au mieux l'activité des opérations de secours aériennes.

CONCLUSION

Face à une situation de crise, la conduite des opérations de secours ne s'improvise pas. Il faut construire un système de réponse *ad hoc* qui émerge avec les besoins du milieu opérationnel et la diversité des compétences opérationnelles disponibles. Avec la professionnalisation et l'accroissement des missions en opérations extérieures, les armées ont développé des capacités et des expertises pour la gestion des catastrophes sur le territoire national. En effet, la prévention des risques à l'échelle territoriale et au niveau communal ne permet pas de faire face à des phénomènes climatiques de plus en plus violents. Les politiques d'aménagement du territoire ont révélé leurs limites au cours de la précédente décennie avec des conséquences dramatiques évaluées en nombre de victimes comme en millions d'euros de dégâts. Ainsi la situation de crise n'est plus seulement définie au sens d'un événement rare et imprévu qui perturbe les modes de gestion d'une organisation. Elle implique la mise en œuvre de politique de gestion de crise performante pour en limiter les effets sur le territoire et, plus que tout, assurer la préservation des vies humaines. Face à ces nouvelles formes de crise, la nécessité d'un apprentissage mutuel des capacités et des caractéristiques de chacun implique un regard croisé sur la nature des situations et la manière la plus efficace de pouvoir les traiter dans l'objectif d'une plus grande résilience des systèmes de gestion mis en œuvre. En mettant à disposition ses compétences dans un dispositif interministériel de gestion de crise, l'armée de l'Air participe à la fiabilité d'un système de réponse à la crise. Elle le rend plus performant afin de gérer efficacement la vulnérabilité des territoires concernés. Elle contribue ainsi au développement de nouvelles formes de gestion pour le contrôle et le commandement des opérations de secours sur le territoire national. Elle participe à la sécurité de l'intervention dans une logique d'optimisation des actions de secours en

contexte dégradé. La fonction de sécurité aérienne contribue au maintien de la sécurité des intervenants et des victimes pendant l'opération de secours. Cette activité permet à l'armée de l'Air de valoriser son expertise professionnelle, développée sur les théâtres d'opérations extérieures, et de l'enrichir par l'acquisition de nouvelles capacités dans un milieu opérationnel qui lui est encore singulier. Enfin, le développement de nouvelles structures de gestion de crise contribue à l'efficacité des opérations de secours et renforce la sécurité des intervenants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boëne B (2003), La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique, *Revue française de sociologie* 4/2003, Vol. 44, p. 647-693.

Gautier A (2010), *Modalités de mise en œuvre d'un retour d'expérience dans une perspective d'apprentissage organisationnel – le cas de l'organisation de la sécurité civile*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de la Méditerranée, 495 p.

Gautier A, Marchand A-L (2015), L'intégration des capacités de l'armée de l'air dans des dispositifs interministériels de gestion de crise : Quelles adaptations du C2 Air sur le territoire national ?, Rapport d'étude pour l'Etat-Major de l'Armée de l'Air (Bureau Plans).

Gralepois M (2012), *Face aux risques d'inondation*, éditions Rue d'ULM, Presses de l'Ecole normale supérieure, Mercurès.

Scarwell H-J, Laganier R (2004), *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*, Presses universitaires du Septentrion, collection Environnement et société, Lille.

Rouzeau M., Martin X., Pauc JC (2010), Retour d'expérience des inondations survenues dans le département du Var les 15 et 16/06/2010.

Documentation institutionnelle :

Instruction interministérielle relative à la coordination et à l'optimisation des moyens aériens en cas de crise localisée sur le territoire national, 04/11/2013, PRMD1327269J, SGDSN

Instruction interministérielle du 13 janvier 2004 (ref : NORD:EFE0453621J)

Directive d'application relative à la coordination des moyens aériens en cas de crise localisée sur le territoire national (note n°311287/CDAOA/EMO-AIR/A3/DEA du 02/08/2006)

Ordre complémentaire d'exercice – Exercice « château Arnoux-Saint Auban » validation du concept de coordination interministérielle dans la troisième dimension

Retour d'expérience « traitement de la mise en application de la nouvelle instruction interministérielle relative à la coordination et à l'optimisation des moyens aériens en cas de crise localisée sur le territoire national (II n°568/SGDSN/PSE/PSN) sur les inondations du Var » (EMIAZD sud-division opérations entraînement)

Compte-rendu relatif au RETEX de la cellule C3D au CNOA, Exercice Durance - 29/03/2012 du 17/04/2012 (N°229/DEF/CDAO/CNOA/CDT

Retour d'expérience des exercices de coordination dans la troisième dimension (C3D) conduits pendant BASEX 12-01 et DURANCE 12-B, n° 51889/DEF/CDAOA/GATN/NP, 02/07/2012.

Observations exercice DURANCE C3D, EMIZ Sud, Bureau Opérations

Compte-rendu de la participation du CNOA à un exercice de coordination de l'action de l'Etat dans la troisième dimension, n°216/DEF/CDAOA/CNOA25.542/CDT/NP - 11/03/2013

Retour d'expérience des inondations de Draguignan, Préfecture du Var, 2010